

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 015-6679/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association EnvirobatBDM et paiement de la cotisation 2019

MET 19/12000/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association EnvirobatBDM a pour objet la prise en compte des exigences du développement durable dans l'acte de construire, de réhabiliter et d'aménager, principalement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour cela, l'association propose aux maîtres d'œuvre et aux maîtres d'ouvrages des formations et visites d'opérations exemplaires, des outils pratiques pour la réalisation d'un projet (simulation thermique, construction passive, rafraîchissement des bâtiments, biomatériaux, éclairage économe,...), l'appui d'un réseau d'experts, et un accompagnement dans l'évaluation d'un projet (coût global, performances ...).

L'association EnvirobatBDM organise aussi régulièrement des groupes de travail pour favoriser l'échange entre collectivités et professionnels sur des sujets prédéfinis.

Les élus et techniciens de la Métropole sont ainsi conviés à participer à ces différentes rencontres et visites.

Enfin, l'association a mis en place une labellisation des constructions, des rénovations de bâtiments ou encore d'aménagement de quartier. Plusieurs projets conduits par la Métropole ont d'ailleurs bénéficié de cette labellisation.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a renouvelé son adhésion à cette association pour les années 2017 et 2018, respectivement par délibération n° ENV 008-2218/17/BM du Bureau de la

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Métropole du 13 juillet 2017 et par délibération n°ENV 004-3479/18/BM du Bureau de la Métropole du 15 février 2018.

En effet, en adhérant à cette association, la Métropole bénéficie des expertises, des accompagnements et des échanges avec les homologues d'autres collectivités et des professionnels. Elle bénéficie en outre de l'ensemble de la ressource notamment documentaire, disponible au sein de cette association, et peut également participer aux colloques et formations organisés par l'association.

Aussi, au regard de ces éléments, et compte tenu des objectifs poursuivis par cet organisme en cohérence avec les politiques d'environnement, de construction d'équipements et d'aménagement de la Métropole, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association pour l'année 2019.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé 20 000 euros pour 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ENV 008-2218/17/BM du Bureau de la Métropole du 13 juillet 2017 portant renouvellement des adhésions de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux associations du secteur de l'Environnement et paiement de leurs cotisations 2017 ;
- La délibération n°ENV 004-3479/18/BM du Bureau de la Métropole du 15 février 2018 portant renouvellement des adhésions de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux associations du secteur de l'environnement et paiement des cotisations 2018 ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les actions de l'association EnvirobatBDM représentent un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'environnement ;
- Que compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'association EnvirobatBDM, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2019 ;
- Qu'il convient d'autoriser le règlement de la cotisation au titre de l'exercice 2019.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association EnvirobatBDM pour l'année 2019 ainsi que le règlement de la cotisation d'un montant de 20 000 euros.

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Budget Général
- Budget Primitif Métropolitain Fractionné – chapitre 011 - Fonction 74 - Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE